

le 11 juillet 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8 et 9 juillet 2014

2014 DAC 1059 Subvention (140.000 euros) et avenant avec l'association Nouveau Théâtre de Novembre (20e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2013 DAC 669, en date des 16, 17 et 18 décembre 2013 ;

Vu le projet de délibération, en date du 24 juin 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer un avenant à la convention relative à l'attribution du solde de la subvention de fonctionnement à l'association Nouveau Théâtre de Novembre ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 26 juin 2014 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 9e commission,

Délibère :

Article 1 : La subvention de fonctionnement attribuée, à l'association Nouveau Théâtre de Novembre 7, rue des Platrières - 75020 Paris, au titre de l'année 2014, est fixée à 280.000 euros soit un complément de 140.000 euros après déduction de l'acompte déjà versé. 2014_01260 ; 20493

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant à la convention relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement, dont le texte est joint en annexe à la présente délibération.

Article 3 : la dépense correspondante sera imputée comme suit :

Sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2014 :

140.000 euros sur la rubrique 33, nature 6574, ligne VF40004 :Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture .